



Cabinet du Maire

Tél : 03 88 49 95 84

Fax : 03 88 49 90 83

Courriel : cabinet@obernai.fr

Nos. réf. : BF / MV n°2020-2445

IMAGINONS OBERNAI

Madame Catherine EDEL-LAURENT

27 rue de la Chapelle

67210 OBERNAI

Obernai, le 17 décembre 2020

Objet : Vos questions orales - Conseil Municipal du 21/12/2020

Madame la Conseillère municipale,

Par lettre réceptionnée en date du 17 décembre 2020, vous formulez **3 questions** auxquelles nous avons le plaisir d'apporter les éléments de réponse suivants.

I – Sur la forme

1. **Nous vous avons envoyé en date du 3 décembre 2020, une lettre vous demandant, à vous-même et aux membres de votre groupe, de nous formuler vos propositions et suggestions dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (séance du 21 décembre 2020), afin de pouvoir travailler dans un esprit de concorde et de bienveillance pour notre belle Ville d'Obernai et nos concitoyens : à ce jour, nous attendons toujours vos propositions et suggestions.**
2. Lors de l'importante **réunion des Commissions Réunies** qui s'est tenue le **lundi 7 décembre dernier**, nous avons présenté tous les rapports du Conseil municipal du 21 décembre, dont notamment **l'important projet de réhabilitation du Domaine de la Léonardsau**, et des **Orientations Budgétaires** dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel et de bonne gestion de nos ressources financières. Là encore, **nous avons été surpris que vous n'exprimiez pas la moindre proposition, ni suggestion...** ni sur le projet de réhabilitation de la Léonardsau, ni sur les orientations budgétaires. Seul M. Reibel a énoncé une question concernant les dépendances de la Léonardsau et les références des maitres d'œuvre : nous avons bien entendu déjà répondu par courriel sur ce point.

II – Sur le fond

Question n° 1

Lors de la séance du 6 janvier 2020, le Conseil municipal d'Obernai a approuvé à l'unanimité le « **Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud – Convention partenariale entre le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile** ». Un de vos colistiers actuels était d'ailleurs présent à cette séance.



imagin@lsœce

Ville d'Obernai - Département du Bas-Rhin - République Française

Mairie d'Obernai - C.S. 80 205 - 67213 Obernai Cedex

Tél. 03 88 49 95 95 - Fax : 03 88 49 90 83 - www.obernai.fr - E-mail : cabinet@obernai.fr



Vous-même, qui semblez suivre de manière assidue les informations locales, ne pouvez ignorer cette délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville d'Obernai.

En tant que Maire de la Ville d'Obernai et Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, nous avons travaillé avec les services de la Ville d'Obernai et ceux du Département, sur l'élaboration de ce contrat qui a fait l'objet d'un **vote à l'unanimité** par l'organe délibérant du Conseil Départemental du Bas-Rhin, en séance plénière du **19 octobre 2020**.

J'imagine que vous-même et vos colistiers élus de l'opposition vous réjouissez quant au partenariat majeur entre la Ville d'Obernai et la Conseil Départemental du Bas-Rhin (future CEA). En effet, ce contrat nous permet notamment de bénéficier du soutien du Département à hauteur de **3 548 786 €** pour les projets d'investissement majeurs de la Ville dont la mise en valeur du **Domaine de la Léonardsau** (subvention départementale de 2 125 000 €, la **restructuration de la trame viaire du cœur de ville** (532 790 € d'aide) ou encore le **Plan Vélo** (512 196 € de subvention).

Question 2

Contrat de Performance Energétique (CPE)

Le Ville d'Obernai a été pionnière en la matière, en signant un **marché public de Performance Energétique** pour la période du **1^{er} septembre 2013 au 31 août 2023**, avec le Groupe Electricité de Strasbourg – Services Energétiques.

Les bilans intermédiaires de ce contrat sont présentés annuellement à la Commission de l'Environnement de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements.

Dès réception du bilan 2020 établi par Electricité de Strasbourg – Services Energétiques, nous le présenterons au printemps 2021, lors de l'une des séances de la Commission de l'Environnement de l'Urbanisme, des Mobilités et des Equipements, comme nous l'avons fait chaque année.

Les objectifs de ce contrat sont non seulement atteints, mais largement dépassés, puisque depuis 3 ans, les économies d'énergies sont estimées dans une fourchette allant de 30 à 34 % par rapport à la situation de 2013 et la part des énergies renouvelables représente près de 25% de l'énergie consommé par nos sites communaux.

Question 3

Plantations pour les PC ESPACE H AUTOMOBILES et SAS ALMABIEN.

Vous interpellez le Conseil Municipal sur deux établissements à vocation économique de notre commune, réalisés depuis plusieurs années. Nous constatons effectivement que certaines des plantations à haute tige prévues aux permis de construire délivrés n'ont pas été maintenues voire réalisées, alors que l'ensemble des espaces de plein-terre nécessaires à leur installation sont bien présents. **Nous avons déjà rappelé, et le ferons encore, aux deux propriétaires concernés la nécessité de tenir durablement leur engagement pour offrir un cadre paysager satisfaisant.**



imagin@lsoce

Ville d'Obernai - Département du Bas-Rhin - République Française

Mairie d'Obernai - C.S. 80 205 - 67213 Obernai Cedex

Tél. 03 88 49 95 95 - Fax : 03 88 49 90 83 - www.obernai.fr - E-mail : cabinet@obernai.fr



Il est, Madame la Conseillère municipale, par votre interpellation, particulièrement singulier de **stigmatiser les sites de deux chefs d'entreprises locaux**, dont l'engagement pour la vitalité de notre territoire est largement reconnu et dont la qualité des investissements en matière de construction est indéniable, **avec plus de 120 nouveaux emplois créés sur ces sites**.

Nous sommes convaincus que le renforcement de la couverture végétale des zones urbaines est un effort à fournir par tous et nous porterons dans notre mandat municipal des actions exemplaires en ce sens : d'abord au sein des projets dont notre collectivité est maître d'ouvrage et en même temps par des mesures incitatives complémentaires à inscrire dans nos documents d'urbanisme et qui seront mis en œuvre collectivement par l'ensemble des porteurs de projet de notre territoire.

Madame, inutile de me rappeler mes responsabilités dans les différents domaines de compétences de la Ville d'Obernai. Avec mes Collègues élus et l'ensemble des agents des services de la Ville d'Obernai, nous respectons toutes les réglementations en vigueur dans tous les domaines, et essayons de faire au mieux pour l'intérêt général. Ce niveau d'exigence transparaît indéniablement dans l'ensemble des réalisations récentes, largement appréciées par nos concitoyens.

Nous avons anticipé depuis de nombreuses années au niveau de la Ville d'Obernai et de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, de nombreuses actions concrètes dans tous les domaines, en vue de contribuer au mieux à la préservation de l'environnement.

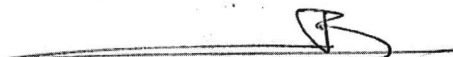
Nos projets (requalification du site du Club équestre, mise en place d'ombrières photovoltaïques...) sont autant d'éléments concrets qui s'inscrivent dans cette démarche active.

La révision du PLUi, 2021-2024, accentuera évidemment, comme nous l'avons déjà exprimé, l'intérêt porté à ces sujets.

Je vous prie de recevoir, Madame la Conseillère municipale, mes salutations distinguées.

Cordialement,

Bernard FISCHER



Maire d'Obernai

Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

PJ annexes :

- Notre lettre du 03/12/2020 - orientations budgétaires et Budget 2021,
- DCM du 06/01/2020 - Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud – Convention partenariale entre le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du "Pays de Sainte Odile,
- Délibération du CD67 du 15/10/2020 - Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud – Convention partenariale entre le Département du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et la Communauté de Communes du "Pays de Sainte Odile
- Bilan 2019 – Marché public de performance énergétique 2013-2023



imaginaleo

Ville d'Obernai - Département du Bas-Rhin - République Française

Mairie d'Obernai - C.S. 80 205 - 67213 Obernai Cedex

Tél. 03 88 49 95 95 - Fax : 03 88 49 90 83 - www.obernai.fr - E-mail : cabinet@obernai.fr

